



Promotion des  
intérêts et défense  
des droits des  
personnes ayant  
une déficience  
intellectuelle et de  
leur famille

M. David Fuss  
Directeur, Affaires internationales et intergouvernementales, et droits de la personne  
Ministère du patrimoine canadien  
Gouvernement du Canada

Montréal, le vendredi 6 juillet 2018,

Monsieur,

Premièrement, au nom de l'équipe et des membres de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS), permettez-moi de vous remercier pour votre demande de rétroaction concernant les recommandations formulées au gouvernement du Canada suite à sa comparution devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

L'AQIS, en tant que fédération regroupant plus de quatre-vingt associations de personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou de proches, a comme mission première la promotion et la défense des droits de ces personnes. Dans le cadre de ses activités, l'AQIS porte une attention particulière aux questions législatives concernant les personnes handicapées, tant au niveau provincial, fédéral, qu'international.

À cet effet, nous avons accueilli favorablement l'intention du Canada d'adhérer au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Nous pensons que cela permettra au Canada de mieux enchâsser ses obligations gouvernementales dans les lois adoptées par le gouvernement fédéral ainsi que par les provinces et territoires. Pareillement, le dépôt du projet de loi C-81, « Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles », à la Chambre des communes est également une avancée importante.

Cela étant dit, malgré ces avancées, il est clair pour l'AQIS qu'il reste beaucoup de travail à effectuer, tant au niveau du gouvernement fédéral qu'à l'échelle provinciale. Afin de fournir une rétroaction au gouvernement du Canada concernant les recommandations formulées par d'autres pays, vous trouverez ci-dessous les recommandations nous semblant prioritaires pour les personnes handicapées, et tout particulièrement pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Cordialement,

Anik Larose,  
Directrice, Association du Québec pour l'intégration sociale

## 1. Instruments internationaux relatifs aux droits de la personne

« 21 Prendre des mesures pour ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Nouvelle-Zélande); »

« 22 Accélérer le processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Grèce); »

« 23 Ratifier le Protocole facultatif ajouté à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (Croatie); (Finlande); (Espagne); »

- Ces recommandations sont particulièrement pertinentes et devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement du Canada et des deux Chambres législatives canadiennes. La ratification du Protocole facultatif est fondamentale afin de s'assurer que les dispositions qui y sont prévues soient bien enchâssées dans le droit canadien et dans celui des différentes provinces et territoires.

## 4. Droits économiques, sociaux et culturels

### 4.1 Education et emploi

« 131 Adopter des politiques strictes et renforcer davantage l'application de la loi dans son ensemble pour lutter contre les pratiques d'embauche discriminatoires (Malaisie); »

« 132 Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'adoption de mesures législatives et politiques en matière d'équité d'emploi dans toutes les administrations afin de lutter contre le chômage auquel sont confrontés les groupes défavorisés et marginalisés (République islamique d'Iran); »

- Si l'emploi des personnes handicapées a progressé au Canada, il reste encore beaucoup d'obstacles à une intégration pleine et entière au marché du travail pour ces personnes. Encore trop de comportements et de pratiques discriminatoires nuisent aux personnes handicapées. En ce sens, il serait souhaitable que le gouvernement du Canada continue de financer des programmes comme le programme « Prêts, disponibles et capables » qui permettent une intégration des personnes handicapées au marché du travail.
- Il est par ailleurs frappant de constater que les différents paliers de gouvernement sont loin de respecter les quotas d'embauche fixés pour les personnes handicapées. Des efforts doivent être faits en ce sens.

« 82 Prendre les mesures nécessaires et mettre davantage l'accent sur les principes de non-discrimination et d'inclusion dans l'éducation, principalement pour les groupes minoritaires et les personnes handicapées (Albanie); »

« 175 Continuer à fournir des ressources visant à assurer un soutien en classe complet et efficace requis pour garantir une éducation inclusive aux enfants ayant des besoins spéciaux (Bulgarie); »

- L'inclusion des personnes ayant une déficience intellectuelle en classe ordinaire est trop souvent difficile, faute de ressources adéquates en soutien aux professeurs et aux personnes handicapées. Le Canada devrait promouvoir, soutenir et accompagner les provinces et territoires dans la mise en place d'un programme de soutien et de subvention aux personnes handicapées et aux écoles afin que celles-ci puissent fournir le soutien nécessaire à l'inclusion des personnes handicapées dans des classes ordinaires.

## 4.2 La pauvreté, l'itinérance et la sécurité alimentaire

« 151 Interpréter la Charte des droits et libertés en confirmant l'interdépendance et l'indivisibilité de tous les droits de la personne en vue d'assurer l'accès à la nourriture, à des soins de santé et à un logement convenable à tous ceux qui vivent dans le pays (Uruguay); »

« 155 Poursuivre les efforts visant à éradiquer la pauvreté au sein des groupes vulnérables : les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les personnes handicapées (Pérou); »

« 156 Continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter plus efficacement contre la pauvreté, en accordant une attention particulière aux groupes et aux personnes les plus vulnérables à la pauvreté tels que les peuples autochtones, les personnes handicapées, les mères monoparentales et les groupes minoritaires (Serbie); »

- La pauvreté des personnes handicapées est encore supérieure à la moyenne canadienne. Il est nécessaire de prendre des mesures concrètes afin de corriger cette situation et sortir les personnes handicapées de la pauvreté et de l'extrême précarité.
- À notre avis, le Canada devrait promouvoir, soutenir et accompagner les provinces et territoires dans la mise en place d'un programme de revenu de base pour toutes les personnes handicapées, atteignant au minimum la mesure du panier de consommation.
- Le gouvernement du Canada devrait également rendre plus souple l'accessibilité au crédit d'impôt pour les personnes handicapées, ainsi qu'au régime enregistré d'épargne invalidité. Ces deux mesures sont actuellement difficiles d'accès à cause de nombreuses contraintes administratives et de la quantité de preuves à fournir périodiquement. Il serait également opportun de rendre le crédit d'impôt remboursable. Ces propositions sont d'ailleurs colligées dans un rapport du Sénat publié en juin 2018 (Canada, 2018).

## 5. Égalité et non-discrimination

### 5.1 Les femmes et les filles

« 107 Œuvrer à améliorer l'accès des femmes à la justice, notamment les femmes autochtones et racialisées, et les femmes handicapées (Qatar); »

- Les personnes vivant avec une déficience intellectuelle sont largement plus victimes de violences sexuelles que le reste de la population. Pourtant, il n'existe aucun programme visant l'accès à la justice pour ces personnes. Il n'existe pas non plus de programme de sensibilisation sur la question.
- Le Canada devrait favoriser l'adoption de procédures favorisant l'accès à la justice pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle, notamment en ce qui a trait à leur crédibilité et à leur témoignage dans le cadre de procédures criminelles.
- Le Canada devrait permettre le recours à des facilitateurs lors des procédures et procès criminels et des dépôts de plaintes afin de permettre aux personnes ayant une déficience intellectuelle de pouvoir communiquer de façon plus simple et plus sécuritaire pour elles.
- La formation des personnels du milieu de la justice est également primordiale afin d'assurer l'intégrité du système de justice. Il nous semble nécessaire de mieux former les personnels afin que ceux-ci puissent intervenir de façon adéquate avec les personnes ayant une déficience intellectuelle, notamment afin de ne pas induire de pression pouvant amener les personnes à produire des faux témoignages ou des faux aveux.

### 5.4 Les personnes handicapées

« 170 Élaborer des services de santé mentale axés sur les personnes et les communautés qui n'entraînent pas d'institutionnalisation, de surmédicalisation ni de pratiques qui ne respectent pas les droits, la volonté et les préférences de toutes les personnes (Portugal); »

- Le Canada devrait promouvoir, soutenir et accompagner les provinces et territoires dans le processus de fermeture des institutions pour personnes vivant avec une déficience intellectuelle. Il est impensable qu'en 2018 des personnes soient encore enfermées à cause de leur handicap.
- Le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces, devrait mettre en place une surveillance épidémiologique concernant la surmédication des personnes handicapées. De nombreux cas d'abus nous sont rapportés et méritent une surveillance sociosanitaire qui est pour le moment inexistante.

« 217 Élaborer et appliquer des mécanismes de lutte contre l'inégalité et la discrimination à l'égard des personnes handicapées et recueillir des données sur les progrès accomplis (Panama);

218 Mettre pleinement en oeuvre les droits des personnes handicapées, dont les griefs représentent près de 50 % de toutes les plaintes de discrimination déposées au Canada (Hongrie);

219 Éliminer l'inégalité et la discrimination auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans la réalisation du droit à l'éducation, au travail, à l'emploi, aux soins de santé, au logement abordable et à d'autres besoins fondamentaux (Inde);

220 Allouer les ressources nécessaires pour permettre aux personnes handicapées d'améliorer leur bien-être général et de vivre dans la dignité (Malaisie);

221 Continuer de s'attaquer aux questions relatives aux personnes handicapées et à la pauvreté, comme l'ont souligné les organes compétents créés en vertu de traités (Japon);

222 Garantir l'égalité des chances et l'accessibilité pour les personnes handicapées (Bahreïn);

223 Promouvoir l'harmonisation des lois pour la mise en oeuvre des droits d'accessibilité des personnes handicapées dans toutes les administrations (Mexique);

224 Prendre de nouvelles mesures pour étendre l'accès aux services sociaux et à l'assistance sociale à toutes les personnes handicapées (Bulgarie);

225 Envisager toutes les options et mesures pour assurer que les lois visent tous les aspects des obligations en vertu de la Convention sur les droits des personnes handicapées (Slovaquie);

226 Établir des mécanismes officiels et permanents pour consulter les organisations de personnes handicapées (Espagne); »

- Nous appuyons sans restriction toutes les recommandations ci-mentionnées. Il est clair pour l'AQIS que les personnes handicapées devraient avoir accès à des services sociaux de qualité, gratuits et accessibles.
- De plus, il est clair que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et territoires, devrait continuer à travailler à la reconnaissance du plein statut de citoyen-ne des personnes handicapées, ainsi que travailler à faire tomber les préjugés et comportements discriminatoires à leur égard.